

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

DÉLIBÉRATION n° B2019/065

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit juin à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Fabienne ROYO, Alain PIASER, Joël DEVAUD, Michel SICARD, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Roger LACOME, Monique MARTIN, Elisabeth DUCUING, Jean-Claude CLARENS, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES

Absents excusés : François DABEZIES, Nathalie SALCUNI, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE

Objet : - Participation par fonds de concours des communes de Lagrange, Lannemezan et Montastruc dans le cadre du programme sécurité incendie complémentaire 2017

Les travaux engagés dans le cadre du programme sécurité incendie 2017 sur Lagrange, Lannemezan et Montastruc sont achevés.

Pour rappel, le programme prévoyait :

- La pose de 6 poteaux à incendie sur la commune de Lagrange
- Mise aux normes de 2 poteaux incendie sur la commune de Lannemezan
- Remplacement d'un poteau incendie sur la commune de Montastruc (en lieu et place de la signalisation pour la matérialisation de la situation des points d'eau existants initialement prévue)

Des subventions de 5 834 € et 10 000 € ont été accordées pour cette opération 2017 respectivement par le Département au titre du FAR et par l'Etat au titre de la DETR.

Il y a lieu de mettre en place la participation par fonds de concours pour le financement de cette opération.

Le financement de la dépense est assuré de la façon suivante :

- Montant total de la dépense	34 401.10 €	TTC
- Montant de la dépense HT.....	28 667.58 €	
- Subvention FAR.....	5 834.00 €	
- Subvention DETR.....	10 000.00 €	
- Autofinancement net.....	12 833.58 €	

- Part fonds de concours (total)6 416.78 €
- Part fonds de concours Lagrange.....2 568.31 €
- Part fonds de concours Montastruc..... 940.39 €
- Part fonds de concours Lannemezan2 908.08 €

Le bureau demande l'autorisation de demander la participation par fonds de concours aux communes de Lagrange, Montastruc et Lannemezan pour cette opération.

M. le Président ne prend pas part aux délibérations.

LE BUREAU

Le bureau entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- de solliciter la participation par fonds de concours aux communes de Lagrange à hauteur de 2 568.31 €, Montastruc à hauteur de 940.39 € et Lannemezan à hauteur de 2 908.08 € pour le programme sécurité incendie 2017.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le 21 JUIN 2019

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20190618-2019-065-DE
Date de télétransmission : 21/06/2019
Date de réception préfecture : 21/06/2019